

65030 - Sports de nature (PDESI)

**Proposition de validation des compléments apportés au projet global porté par le Département du Bas-Rhin de valorisation à l'année du Champ du Feu et de son massif dans son ensemble**

*CP/2020/394*

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

**Services associés :**

J4 - Immobilier

K11150 - Cellule tourisme

L - Mission Aménagement, Développement et Emploi

Résumé :

Le 4 mars 2019, dans le cadre de ses compétences dans le domaine des Sports de Nature, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a approuvé les orientations issues de l'étude de cadrage du Champ du Feu et décidé d'engager une étude de maîtrise d'œuvre préalable à la réalisation d'un stade nordique sur le ban communal du Hohwald, au droit du site des Myrtilles (Délibération n°2019-089).

Le présent rapport a pour objet d'informer la Commission Permanente des avancées de ce projet, et lui proposer de valider un programme pluriannuel d'actions et d'investissements, formant un projet global, issu de deux années d'expertise menées en concertation étroite avec les services de l'Etat et l'ensemble des élus et acteurs du massif du Champ du Feu.

Le Champ du Feu est un site majeur, pour le département du Bas-Rhin, propice à l'établissement d'un véritable projet de territoire. L'état d'avancement des réflexions et actions, conduites en concertation avec les acteurs du territoire, est le suivant :

Sur demande du département, le bureau d'études MDP Consulting avait achevé fin 2018 une étude de cadrage préalable à la modernisation-restructuration du domaine nordique du Champ du Feu. Avaient également été traités le développement d'activités à l'année et la refonte du modèle économique et de gestion des équipements relevant du Département, sur ce haut-lieu populaire d'activités de pleine nature.

L'année 2019 a été consacrée à expertiser les propositions issues de cette étude par les services du Département, tant en ce qui concerne leurs coûts que leur faisabilité. L'intention initiale consistait à mieux répartir les activités hivernales à l'échelle du plateau du Champ du Feu, de la Rothlach au Nord à la Charbonnière au Sud. Un travail associant étroitement les services de l'Etat a été engagé, aboutissant à la définition d'un projet « 4 saisons », à considérer dans sa globalité en termes de coûts et d'impacts sur l'environnement. A ce titre, une expertise écologique préalable a été engagée dès 2019

sur l'ensemble des sites à projets, afin d'affiner la connaissance des milieux concernés et préciser le détail des procédures à mener, avec l'appui de l'ATIP.

Avec l'ATIP également, l'année 2020 a permis de recruter un maître d'œuvre, le cabinet Abest Ingénierie, en charge de l'aménagement du futur stade nordique des Myrtilles. Les études sont en cours et ont permis de travailler plusieurs variantes d'implantation de cet équipement. A proximité, sur le secteur de la Rothlach, les expertises et la concertation se sont poursuivies afin d'y envisager un nouveau pôle d'activité de pleine nature « 4 saisons ». Ce second pôle permettra de soulager le pôle existant de la Serva, régulièrement saturé en période hivernale et exposé à une fréquentation excessive en été, au regard de la fragilité de ses milieux protégés environnants.

Une réflexion approfondie a été engagée avec l'ensemble des partenaires du Département au Champ du Feu, visant la médiation de tous les publics autour des spécificités écologiques, naturelles et patrimoniales du Champ du Feu : son ciel étoilé, ses espaces protégés, son histoire locale et ses contes et légendes. Le Chalet du Champ du Feu et le Chalet de Secours, propriétés du Département à la Serva, sont pressentis pour servir utilement cet effort de médiation, notamment en dehors de la saison hivernale.

Enfin, l'implication soutenue du Département au Champ du Feu a été mise en perspective dans le cadre d'une démarche en cours, menée par les élus locaux, visant la reconnaissance du massif du Champ du Feu comme un véritable « *Territoire d'Accueil 4 saisons* », fédérant les cinq territoires intercommunaux qui l'entourent. Ce travail associe l'ensemble des acteurs du massif du Champ du Feu et se poursuit via l'engagement de projets locaux soutenus par le Département au titre du Fonds d'Innovation et du Fonds Départemental d'Attractivité et de Développement du Contrat Départemental.

## **Détail des principaux axes de développement évoqués ci-dessus :**

### **I. Stade nordique de Biathlon des Myrtilles :**

L'aménagement aux Myrtilles (Le Hohwald) d'un stade nordique, homologué pour la pratique du biathlon à l'année, permettra de disposer d'un équipement de qualité, respectueux des qualités paysagères et environnementales du site. L'actuel pas de tir des Bottelets (Charbonnière), trop éloigné du cœur de station, jamais achevé et inadapté à une pratique respectueuse de l'environnement sera refermé. Le site reconverti pourra accueillir de nouvelles activités nordiques.

Le cabinet Abest, maître d'œuvre de l'équipement, a pour mission de créer un équipement accessible à tous les publics, quels que soient leurs niveaux : scolaires, familles, groupes et ski-clubs. Ses missions sont : aménagement paysager du parking existant, d'un pas de tir de 20 à 25 cibles et de son anneau de pénalité et d'une boucle praticable à l'année à ski-roues, rollers et accessible aux activités d'handisport. Le maître d'œuvre doit prévoir à son projet l'implantation à moyen terme d'un bâtiment d'accueil et de stockage du matériel, qui fera l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre spécifique.

Le projet qui sera retenu devra limiter son impact sur l'environnement et les paysages, en recherchant les solutions les mieux adaptées à une intégration réussie de cet équipement à son milieu. Ce stade nordique sera dépourvu de dispositifs de production de neige de culture, solution inadaptée dans le contexte actuel de réchauffement climatique. Les pistes ne seront pas éclairées la nuit, afin de préserver les espèces présentes in situ et la qualité du ciel nocturne du Champ du Feu.

#### Actions proposées :

- procéder en 2021 aux acquisitions foncières préalables à un transfert de foncier entre l'Etat et le Département, pour un montant estimé à 200 000 € ;
- poursuivre en 2021 les études préalables de définition d'un modèle économique et de gestion et de maîtrise d'œuvre du projet de stade nordique de biathlon, pour un montant estimé à 200 000 € ;
- engager dès 2022 les travaux de réaménagement du parking des Myrtilles et d'aménagement d'un stade nordique de biathlon, pour un montant estimé à 2 800 000 € ;
- mener en 2023 un chantier de restructuration de la liaison nordique des Myrtilles à la Rothlach, pour un montant estimé à 100 000 € ;
- engager en 2024 la construction du futur Chalet du Nordique pour un montant estimé à 1 000 000 €.

## **II. Pôle « 4 saisons » d'activités de pleine nature de la Rothlach :**

A mi-chemin entre le Mont Sainte-Odile et le Champ du Feu, principale porte d'entrée du massif depuis l'Eurométropole, le site de la Rothlach, au carrefour de plusieurs Communes du Piémont des Vosges et de la Vallée de la Bruche, a vocation à servir le déploiement d'activités à l'année et accessibles à tous. Il prend place sur un secteur éloigné des sites protégés du massif : réserves biologiques, sites Natura 2000. Il a également vocation à accueillir en hiver une part de l'activité luge, très pratiquée par les familles bas-rhinoises, afin de soulager le secteur de la Serva trop régulièrement saturé. Une étude programmatique débute en cette fin d'année 2020 afin de mieux préciser les contours du projet et ses coûts exacts.

#### Actions proposées :

- mener en 2021 les études préalables, dont études de maîtrises d'œuvre, à la reconversion du site de la Rothlach en pôle d'activités de pleine nature à l'année, autonome énergétiquement, pour un montant estimé à 100 000 € ;
- acquérir en 2021 l'auberge de la Rothlach et ses abords, propriété de la Ville de Strasbourg, pour un coût estimé à 250 000 € ;
- engager en 2022 et 2023 les travaux de mise aux normes de l'auberge de la Rothlach et afin d'en augmenter les capacités d'accueil à l'année, pour un coût estimé à 1 000 000 € ;
- engager en 2022 la rénovation de l'actuelle Maison cantonnière de la Rothlach, futur support d'activités touristiques de plein air (refuge, table d'altitude, etc...) pour un coût estimé à 600 000 € ;
- aménager en 2023 un champ de luge sécurisé en contre-haut de l'auberge, pour un coût estimé à 100 000 €.

## **III. Reconversion des équipements du Champ du Feu au service d'un programme pédagogique à l'année**

L'attrait du public pour le Champ du Feu en dehors de l'hiver est de plus en plus

perceptible années après années. S'agissant d'un milieu fragile et protégé, il y a lieu de proposer des activités ludiques permettant d'éveiller la conscience environnementale de ses usagers, qu'il s'agisse de nouveaux-venus ou d'habitues des lieux, originaires du Bas-Rhin ou de passage.

Le Chalet du Champ du Feu, conçu pour accueillir le public en période hivernale, pourrait, en dehors de l'hiver, servir de support (camp de base) au déploiement d'activités pédagogiques de pleine nature ayant pour thèmes le ciel étoilé, la faune et la flore du site, et son histoire locale, contes et légendes.

L'actuel Chalet de Secours de la Serva, en cours de rénovation, pourrait servir en dehors de l'hiver, les partenaires du Département au Champ du Feu, œuvrant dans le domaine de l'éducation à la nature et à l'environnement : association d'astronomes amateurs, Brigade Verte, etc...

En été, la fréquentation du Champ du Feu se concentre essentiellement aux abords de sa Tour, en cours de rénovation. Dans le cadre d'une action concertée avec les élus locaux, le Club Vosgien et l'Office National des Forêts, l'accueil du public devrait y être amélioré et renforcé. L'actuel poste de secours du Hochfeld, situé en contrebas de la Tour du Champ du Feu, pourrait utilement servir cet objectif partagé.

#### Actions proposées :

- finaliser en 2021 la rénovation du Chalet de Secours de la Serva, afin d'en améliorer les performances énergétiques et d'en améliorer l'accueil à l'année de ses usagers pour un coût restant estimé à 200 000 € ;
- procéder en 2021 à l'acquisition d'une fraise à neige nordique, futur équipement de l'actuelle dameuse de la Serva, pour un montant estimé à 50 000 € ;
- restructurer en 2021 les pistes de ski nordique de la Serva, pour un montant estimé à 300 000 € ;
- reconstruire en 2022 l'actuel poste de secours du Hochfeld afin de le mettre à disposition des partenaires du Département au Champ du Feu, pour un meilleur accueil du public sur sa partie sommitale, pour un coût estimé à 200 000 € ;
- optimiser les parcours piétons et la signalétique des secteurs les plus emblématiques du Champ du Feu, et leurs accès depuis les parkings existants, en poursuivant la réflexion en cours avec les associations d'usagers et les propriétaires forestiers concernés ;
- finaliser un programme pédagogique de sensibilisation à la nature et au patrimoine, avec l'ensemble des partenaires du Département au Champ du Feu.

#### **IV. Le massif du Champ du Feu, éco-massif et futur « Territoire d'Accueil 4 saisons »**

Les Communes de montagne du Champ du Feu, situées sur ses différents versants, ont engagé une dynamique conjointe, déjà soutenue par le Département du Bas-Rhin, l'Etat et la Banque des Territoires.

Leur objectif est d'unir et coordonner leurs moyens en faveur d'un massif, partagé entre territoires distincts, mais vécu comme un ensemble unique par ses usagers. L'intention réside notamment dans le développement de projets fédérateurs et d'outils communs autour de pratique de la randonnée et la rationalisation de la signalétique in situ. Plus

globalement un effort de coordination de la communication vis-à-vis du public est à consentir.

Le Département soutient cette démarche constructive et innovante, à travers le contrat départemental et notamment son fonds d'innovation pour les études en cours et son fonds d'attractivité et de Développement, pour des projets coordonnés tout autour du massif tels que la « *Liaison Ecoludique de la Vallée de Villé au Champ du Feu* », la « *Liaison Cyclable et les Parcours Pédagogiques de la Climontaine* », le « *Sentier Ludique et Pédagogique de Grendelbruch* », la « *Restructuration de la Ferme-Auberge de la Perheux à Wildersbach* ».

Actions proposées :

- poursuivre l'accompagnement des Communes et Communautés de Communes autour du Champ du Feu, dans le cadre de la démarche en cours de valorisation du massif du Champ du Feu et ses vallées comme futur « Territoire d'Accueil 4 saisons » ;
- accompagner les nouveaux projets susceptibles d'émerger dans ce contexte d'innovation partagée.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>
MASSIFCDF 2019-1	<b>P MASSIF DU CHAMMWDU FEU</b>	7 650 000 € (sous réserve du vote des crédits à la DM3)	7 090 976 €

(Sous réserve du vote des crédits à la DM3)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*En 2021 :*

- *de procéder aux acquisitions foncières préalables à un transfert de foncier entre l'Etat et le Département, pour un montant estimé à 200 000 € ;*
- *de poursuivre les études de définition d'un modèle économique et de gestion et de maîtrise d'œuvre du projet de stade nordique de biathlon, pour un montant estimé à 200 000 € ;*
- *de mener les études préalables, dont études de maîtrises d'œuvre, à la reconversion du site de la Rothlach en pôle d'activités de pleine nature à l'année, autonome énergétiquement, pour un montant estimé à 100 000 € ;*
- *d'acquérir l'auberge de la Rothlach et ses abords, propriété de la Ville de Strasbourg, pour un coût estimé à 250 000 € ;*
- *de finaliser la rénovation du Chalet de Secours de la Serva, afin d'en améliorer les performances énergétiques et d'en améliorer l'accueil à l'année de ses usagers pour un coût restant estimé à 200 000 € ;*
- *de procéder à l'acquisition d'une fraise à neige nordique, futur équipement de l'actuelle*

- dameuse de la Serva, pour un montant estimé à 50 000 € ;*
- *de restructurer les pistes de ski nordique de la Serva, pour un montant estimé à 300 000 € ;*
  - *de finaliser un programme pédagogique de sensibilisation à la nature et au patrimoine, avec l'ensemble des partenaires du Département au Champ du Feu ;*
  - *d'optimiser les parcours piétons et la signalétique des secteurs les plus emblématiques du Champ du Feu, et leurs accès depuis les parkings existants, en poursuivant la réflexion en cours avec les associations d'usagers et les propriétaires forestiers concernés ;*
  - *de poursuivre l'accompagnement des Communes et Communautés de Communes autour du Champ du Feu, dans le cadre de la démarche en cours de valorisation du massif du Champ du Feu et ses vallées comme futur « Territoire d'Accueil 4 saisons » ;*
  - *d'accompagner les nouveaux projets susceptibles d'émerger dans ce contexte d'innovation partagée.*

*En 2022 :*

- *d'engager les travaux de réaménagement du parking des Myrtilles et d'aménagement d'un stade nordique de biathlon, pour un montant estimé à 2 800 000 € ;*
- *d'engager les travaux de mise aux normes de l'auberge de la Rothlach afin d'augmenter les capacités d'accueil à l'année, pour un coût estimé à 1 000 000 € ;*
- *d'engager la rénovation de l'actuelle Maison cantonnière de la Rothlach, futur support d'activités touristiques de plein air (refuge, table d'altitude, etc...) pour un coût estimé à 600 000 € ;*
- *de reconstruire l'actuel poste de secours du Hochfeld afin de le mettre à disposition des partenaires du Département au Champ du Feu, pour un meilleur accueil du public sur sa partie sommitale, pour un coût estimé à 200 000 € ;*

*En 2023 :*

- *de mener un chantier de restructuration de la liaison nordique des Myrtilles à la Rothlach, pour un montant estimé à 100 000 € ;*
- *d'aménager un champ de luge sécurisé en contre-haut de l'auberge, pour un coût estimé à 100 000 € ;*

*En 2024 :*

- *d'engager la construction du futur Chalet du Nordique pour un montant estimé à 1 000 000 €.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY